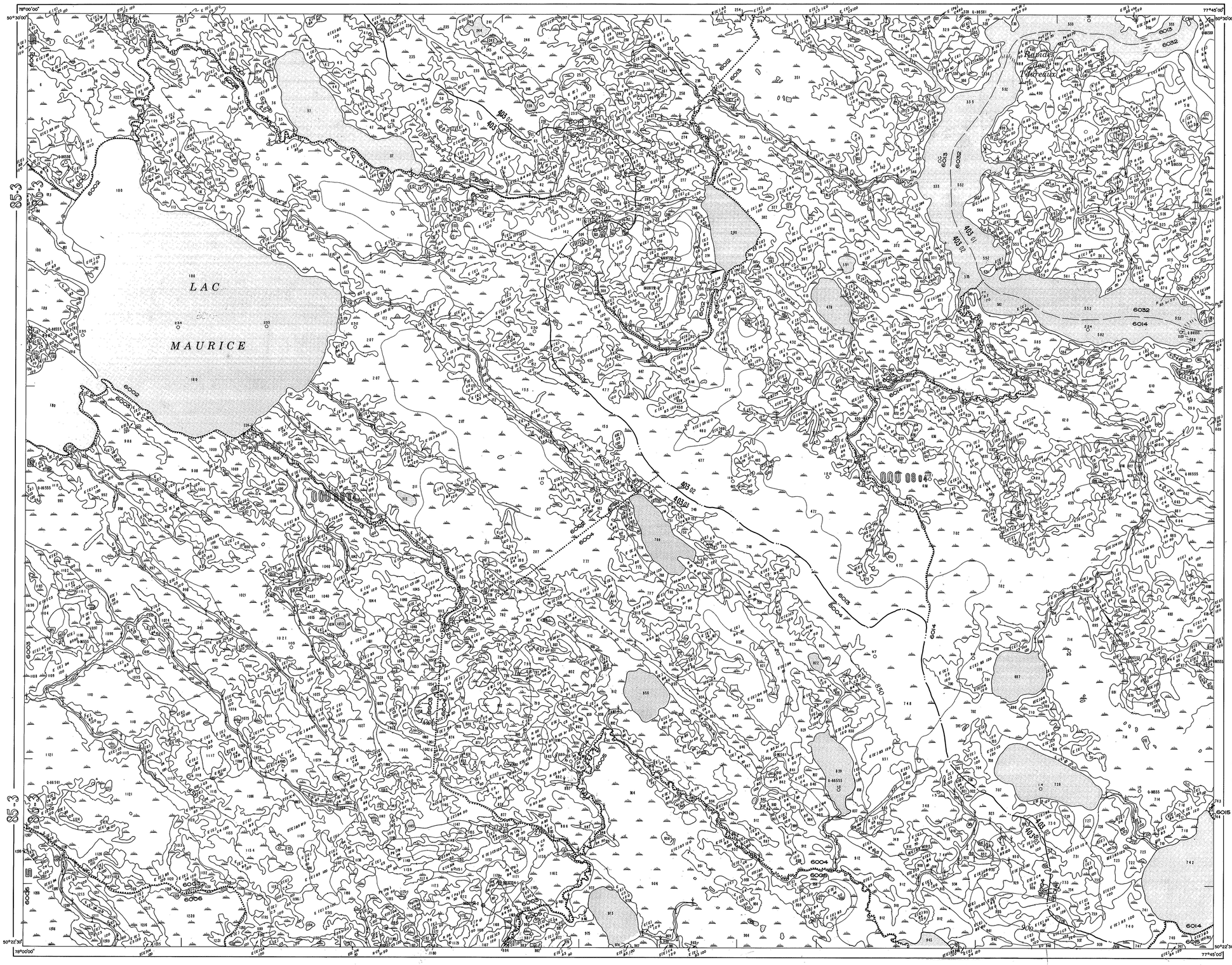

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — , bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — — à sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)
— — — à pin rouge	R (PR)
— — — à pin blanc	R (PB)
— — — à thuya (cèdre)	R (C)
— — — à pruche	R (PR)
— — — à mélèze	R (L)
— — — (plantation)	R P
Pessière	E
— — — (épinette noire et/ou épinette rouge occupent plus de 75% de la portée résineuse)	E (E)
— — — à thuya (cèdre)	E (TC)
— — — à pruche	E (PR)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	E (PB)
— — — à pin rouge	E (PR)
— — — à pin blanc	E (PB)
— — — à sapin et/ou épinette	E (S)
— — — (plantation d'épinette blanche)	EPB p
— — — (plantation d'épinette noire)	EPN p
— — — (plantation d'épinette rouge)	EPR p
Sapinière	S
— — — à sapin et/ou épinette blanche occupent plus de 75% de la portée résineuse)	S (S)
— — — à thuya (cèdre)	S (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)
— — — à pin rouge	S (PR)
— — — à pin blanc	S (PB)
— — — à mélèze	S (M)
— — — (plantation de sapin baumier)	SBP p
Pinède à pin blanc	PB
— — — — avec pin rouge	PB(PR)
— — — — (épinette noire et/ou épinette rouge occupent plus de 75% de la portée résineuse)	PB(E)
— — — — avec thuya (cèdre)	PB(C)
— — — — avec mélèze	PB(L)
— — — — avec pin gris	PB(PG)
— — — — avec pruche	PB(PR)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	PB(S)
— — — — (plantation)	PB p
Pinède à pin rouge	PR
— — — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)	PR(PR)
— — — — avec thuya (cèdre)	PR (C)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PR(E)
— — — — avec mélèze	PR(L)
— — — — avec pin rouge	PR(PR)
— — — — avec pin blanc et/ou pin rouge	PR(PB)
— — — — avec pruche	PR (PR)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	PR (S)
— — — — (plantation)	PR p
Pinède à pin gris	PG
— — — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)	PG(PG)
— — — — avec thuya (cèdre)	PG (C)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PG(E)
— — — — avec mélèze	PG(L)
— — — — avec pin rouge	PG(PR)
— — — — avec pin blanc et/ou pin rouge	PG(PB)
— — — — avec pruche	PG (PR)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	PG (S)
— — — — (plantation)	PG p
Cédrière	C
— — — — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)	C (C)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— — — — à mélèze	C (L)
— — — — à pin blanc et/ou pin rouge	C (PB)
— — — — à pin rouge	C (PR)
— — — — à pin gris	C (PG)
— — — — à pruche	C (PR)
— — — — à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— — — — (plantation de thuya)	THUP p
Pruchière	PR
— — — — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)	PR (PR)
— — — — à thuya (cèdre)	PR (C)
— — — — à épinette noire et/ou épinette rouge	PR(E)
— — — — à mélèze	PR(L)
— — — — à pin blanc et/ou pin rouge	PR(PB)
— — — — à pin rouge	PR(PR)
— — — — à pin gris	PR(PG)
— — — — à sapin et/ou épinette blanche	PR (S)
— — — — (plantation)	PR p
MÉLÈZE	ML
— — — — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)	ML(ML)
— — — — à thuya (cèdre)	ML (C)
— — — — à épinette noire et/ou épinette rouge	ML (E)
— — — — à pin blanc et/ou rouge	ML(PB)
— — — — à pin rouge	ML(PR)
— — — — à pruche	ML(PR)
— — — — à sapin et/ou épinette blanche	ML(S)
— — — — (plantation de mélèze européen)	MLE p
— — — — (plantation de mélèze japonais)	MLJ p
— — — — (plantation de mélèze hybride)	MLH p

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Tendance feuillue	Tendance résineuse
Feuillu d'essences intolérantes avec pin gris	F(PG)	F(PG)
— — — — — avec pin blanc	F(PB)	F(PB)
— — — — — avec pin rouge	F(PR)	F(PR)
— — — — — avec pin blanc	F(PB)	F(PB)
— — — — — avec mélèze	F(L)	F(L)
— — — — — avec épinette noire ou rouge	F(E)	F(E)
Bouleau à bouleau blanc avec sapin	BB(S)	BB(S)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BB(E)	BB(E)
— — — — avec pin gris	BB(PG)	BB(PG)
— — — — avec pin blanc	BB(PB)	BB(PB)
— — — — avec pin rouge	BB(PR)	BB(PR)
Bouleau à bouleau jaune avec sapin	BJ(S)	BJ(S)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BJ(E)	BJ(E)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc	F(PB)	F(PB)
— — — — — avec pin rouge	F(PR)	F(PR)
Peuplerie avec sapin	PeS	PeS (S)
— — — avec épinette noire	PeE	PeE (E)
— — — avec pin blanc	PePB	PePB (PB)
— — — avec pin rouge	PePR	PePR (PR)
— — — avec épinette noire ou rouge	PeE	PeE (E)
— — — avec mélèze	PeL	PeL (L)
Cédrière mélangée	CmM	CmM (M)
Frênière mélangée	FrM	FrM (M)
Mélangés à feuillus tolérants	M FR	M FR (F)
— — — — sur station humide	MFN	MFN (F)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences intolérantes	F
— — d'essences tolérantes	FR
— — — (plantation)	FR p
Bouleau à bouleau blanc et/ou bouleau gris	BP
— — à bouleau jaune	BJ
Peupleraie	Pe
Peuplier noir	Pe(E)
Frênière	Fr
— — à bouleau blanc et/ou bouleau gris	Fr BP
— — à bouleau jaune	Fr BJ
— — à peuplier	Fr Pe
— — à feuillus d'essences intolérantes	Fr F
— — à feuillus d'essences tolérantes	Fr FR
Plantation d'érable à sucre	ScJ p
— — de bouleau jaune	BeJ p
— — de peuplier	PeHy p
— — de peuplier hybride	PeHy p
— — de frêne d'amérique	Fr Ap

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec	
Dénudé et semi-dénudé humide	
Aulnaie	

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)	
Ligne de transport d'énergie (emprise)	
Terrain agricole	A
Emplacement urbain, camping, pâturage, centre de ski, terrain de golf, etc.	

PERTURBATION

Coupe partielle	cp
Coupe partielle en damier	cd
Coupe partielle par bande	cb
Coupe partielle plus éclaircie légère	cpe
Chablis partiel	chp
Epidémie légère	el
Brûlis partiel	brp

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et d'épinette blanche vivantes: ⊖ 16.50 % ⊗ 16.6 99%

ORIGINE

Coupe totale	cf
Brûlis	
Chablis partiel	chp
Coupe totale	cf
Friche	
Plantation	p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT EQUIENNE

CLASSES	TIGES DE 9 cm et +
30 (ans) +	0-30 (ans)
50 +	31-40 +
60 +	41-50 +
70 +	51-60 +
80 +	61-70 +
90 +	71-80 +
100 +	81-90 +

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
80-30 +	30-80 +
90-30 +	30-90 +
100-30 +	30-100 +
110-30 +	30-110 +
120-30 +	30-120 +
130-30 +	30-130 +

FORÊT HÉTIENNE

Jeune peuplement	Plus de 6 dominances de feuillu tolérants, majorité des tiges entre 0 et 30 cm. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 cm.
Vieux peuplement	Plus de 6 dominances de feuillu tolérants, majorité des tiges entre plus de 30 cm. Autres peuplements, majorité des tiges soit plus de 60 cm.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ / HAUTEUR		30m	17m	12m	7m	4m	1
		1	2	3	4	5	6
A	70%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B	50%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C	30%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D	25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Faible	0 à 30 %	simple
Modérée	31 à 60 %	2
Forte	46 à 70 %	3
Abrupte	71 % et plus	4
Superficie entourée de pentes > 31 %		5

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1C3 cp 50+ 0 — R C5 d 60 01

- S1 — sapinière
- E1 — épinette noire
- C3 — classe d'âge
- cp — perturbation
- 50+ — classe de hauteur
- 0 — classe de densité
- R — groupement d'essences
- C5 — classe de pente
- d — mode de tenure
- 60 — année de l'origine
- 01 — origine
- 5 — classe de hauteur
- 6 — classe de densité
- M — type de couvert

Carte forestière { Photographie aérienne : 1986 / Année de publication : 1987 / Année de révision :

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. : GOUIL LARD, SAMSON & ASS.
SIGNATURE : François Lavallée f.i.t.

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

Divisions territoriales en date du : 1 /11/86
Déclinaison magnétique : 15° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative	8
Unité de gestion	86
Unité d'aménagement	3
Unité de sondage	5
Mode de tenure ou de gestion	000
Bloc d'aménagement	08
Concessionnaire ou autres	04
Bassin hydrographique	
Bassin primaire	403.02*
Bassin secondaire	
Unité de gestion privée	
Municipalité	93400
Division de recensement	
Municipalité	
Codastre	
Parcelle	6014 *
Région écologique	12e
Municipalité régionale de comté	

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-L-9	32-K-12	32-K-11	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-L-8	32-K-5	32-K-6	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-L-1	32-K-4	32-K-3	

32 K/5 N. O.